

Rapport prises de parole
Conseil Municipal du 27 septembre 2021
Bureau des élus du groupe de la minorité

N°	Délibération - décisions	Prises de parole Noms des élu.e.s	Commentaires	Votes des élu.e.s du groupe
0	<p><u>Modification du tableau du Conseil municipal : procès-verbal d'installation d'un conseiller municipal suite à démission</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>PREND ACTE de la démission de Monsieur Mohammed IBNYASSIN en date du 22 septembre 2021.</p> <p>PREND ACTE de l'installation de Monsieur Alban ROBINE en qualité de conseiller municipal en date du 22 septembre 2021.</p> <p>APPROUVE le tableau du Conseil municipal modifié</p>			-
1	<p><u>Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée - Charte d'Engagement</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>VALIDE l'engagement de la Ville dans le développement de l'action Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.</p> <p>AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement annexée à la présente délibération.</p> <p>DECIDE le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association ADALEA, porteur financier de l'action TZCLD.</p>			<u>7 POUR</u>

			<p>presse, vous avez annoncé la venue prochaine d'un Décathlon et d'un Leroy Merlin en centre-ville, je ne suis pas convaincu que ces grandes firmes devraient être bénéficiaires de tels dispositifs.</p>	
4	<p><u>Attractivité du centre-ville - Taxe sur les friches commerciales - Année 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de maintenir la taxe sur les friches commerciales pour l'année 2022.</p> <p>DECIDE de fixer le taux de cette taxe à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 % pour la 1ère année d'imposition, - 30 % pour la 2ème année, - 40 % à partir de la 3ème année. <p>DIT que la taxe s'appliquera à compter du 1er janvier de l'année 2022 conformément à l'article 1530 du code général des impôts pour les biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la contribution économique territoriale depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés au cours de cette même période.</p> <p>APPROUVE la liste jointe en annexe des adresses des biens susceptibles d'être taxés pour l'année 2022.</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je souhaiterais connaître le périmètre retenu pour effectuer les comparaisons - Je pense qu'il est toujours temps d'adopter une stratégie de reconcentration des commerces en centre-ville et y compris en assumant qu'il puisse y avoir des branches mortes dans les rues commerçantes. -Les flux évoluent - Pour donner de la visibilité à la fois aux investisseurs et aux commerçants, il semble important que la ville de Saint-Brieuc se donne une véritable stratégie en la matière - Pour certains commerces qui n'ont plus de vocation commerciale, peut-être faut-il les accompagner davantage pour qu'il y ait un changement de destination y compris pour retrouver des habitants en centre-ville. - Si on peut faire également un point très bref sur le point de situation dans le projet de structures de portage financier et foncier pour que la ville puisse acquérir des logements et des cellules. 	<p><u>7 POUR</u></p>
5	<p><u>Boutik'n'co - Subvention exceptionnelle</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 827 € à l'Union du Commerce /Boutik 'n'co pour l'organisation de sa kermesse en centre-ville,</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

<p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2021 de la Ville, Direction du Développement, d'Urbanisme et des Affaires Économiques au chapitre 65 – compte 6574 – fonction 90 – sous-compte 01633.</p>			
<p>6</p> <p><u>Personnel - Forfait mobilités durables</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE la mise en place d'un forfait mobilités durables.</p> <p>FIXE à 100 jours la durée pendant laquelle l'agent devra avoir utilisé sur l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre, l'un des deux moyens de transport suivants pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son cycle ou cycle à pédalage assisté personnel, - un covoiturage, en tant que conducteur ou passager. <p>Le nombre minimal de 100 jours est à ramener au prorata du temps de travail et à proratiser en cas d'arrivée ou de départ de l'agent en cours d'année.</p> <p>ARRÊTE à 200 € par an, le montant de ce forfait pour une personne travaillant à temps complet.</p> <p>FIXE au 1er janvier 2021 la mise en place du dispositif.</p>	<p><u>Richard ROUXEL :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je connais l'outil pour les salariés. Mais après avoir dit lors de la rencontre avec les agents que notre soutien et notre admiration aux agents municipaux dont on a vu combien ils savaient s'engager dans les moments difficiles. Et pour autant cela m'amène à penser qu'on est là dans une forme de « prime déguisée » car j'ai des doutes sur son applicabilité dans la fonction publique territoriale. - Je conçois qu'on puisse faire attester sur l'honneur qu'on a utilisé son vélo pendant 100 jours mais cela pose des questions, même si on doit être dans une relation de confiance avec les agents. - Je pense que cela introduit aussi une forme d'inéquité parce qu'elle va toucher principalement des agents briochins (et à la ville de Saint-Brieuc ne travaillent pas que des agents briochins) et elle va toucher, dans le bon sens, ceux qui seront en capacité de se déplacer à vélo mais on connaît la réalité de la charge partagée entre les papas et les mamans qui conduisent les enfants sur le chemin de l'école. - Je trouve que par rapport à l'alternative à la voiture, on a souvent l'occasion d'en parler, où on est dans la recherche d'une posture équilibrée, on alterne entre punitif et la carotte et je me pose des questions. - A vouloir appliquer des dispositifs dans l'air du temps, on passe à coté des vrais enjeux de revalorisation et d'accompagnement des carrières. - Je pense que la générosité pour la planète n'a pas besoin de salaire, elle est heureuse de ses bienfaits. - Je suis très malheureux quand on doit passer par ce genre de subterfuge pour inciter les gens à des mobilités plus douces je pense que tout ceux qui le peuvent le font et ils le feront demain mais il y a d'autres formes d'accompagnement dans lesquelles je me retrouve 	<p style="text-align: center;"><u>2 POUR</u> A.MOY et C.POILBOUT</p> <p style="text-align: center;"><u>5 ABSTENTIONS</u> R.ROUXEL S.STENTZEL LC V.ROOS R.LE MEHAUTE M.ANDRE</p>

<p>des techniciens. - un emploi de catégorie B, filière administrative, dans le cadre d'emploi des rédacteurs, en un poste de catégorie A, filière technique dans le cadre d'emploi des ingénieurs.</p> <p>DECIDE la fermeture d'un emploi de catégorie B, filière technique dans le cadre d'emplois de techniciens.</p>		<p>police municipale à effectif constant, ce qui signifie que soit, ils sont sous pression car ils doivent faire + avec des moyens constants soit qu'ils vont moins dans les quartiers.</p> <p>- Nous sommes alertés et notamment dans la cité waron qui interpelle à la fois sur les effectifs de la police municipale mais aussi les moyens qu'on lui octroie.</p> <p>- Je ne suis pas favorable à l'armement mais d'autres solutions alternatives peuvent être envisagées, comme la brigade canine.</p> <p>- Un grand absent également la valorisation du patrimoine.</p>	
<p>8</p> <p>Fonds de participation des Habitants – Quartier Waron/Point du jour – Réabondement</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention-type annexée, à conclure pour une durée d'un an à compter de sa signature, au titre du renouvellement du Fonds de Participation des Habitants pour Bonjour Minuit (gestionnaire du FPH) pour le quartier Point du jour/Warron</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p> <p>DECIDE d'abonder le Fonds de Participation des Habitants et de procéder au versement de la somme de 4 500 € pour Bonjour Minuit, structure gestionnaire du FPH sur le quartier Point du jour/Warron.</p> <p>DIT que la somme sera versée uniquement sur production d'un bilan qualitatif et financier des actions déjà réalisées au titre de l'exercice antérieur.</p> <p>DIT que les sommes sont inscrites au budget, chapitre 65, compte 6574, fonction 824</p>	<p>Corentin POILBOUT :</p>	<p>- Cette délibération offre l'opportunité de vous interroger pour savoir où vous en êtes dans les discussions avec la CAF sur la création d'un pôle de vie de quartier Ouest, d'autant plus que Bonjour Minuit était une MJC qui accueillait les jeunes et qui au fil du temps a voulu se spécialiser vers les musiques actuelles mais qui a délaissé sa vocation d'éducation populaire.</p> <p>- On voit à quel point le besoin est criant y compris en terme de cohésion sociale dans un quartier qui souffre énormément, en ce moment, de délinquance.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>

<p>Association l'Heureux Pair – Subvention exceptionnelle</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>9 DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association l'Heureux Pair, pour la session de formation qui se déroulera à l'automne prochain.</p> <p>DIT que les crédits seront prélevés sur le budget du pôle handicap.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes y afférent.</p>	<p>Richard ROUXEL :</p>	<p>- Je vous remercie de présenter cette délibération. La pair-aidance est quelque chose que je connais et dont j'ai pu voir l'intérêt qu'il représentait pour les familles concernées.</p> <p>- C'est assez remarquable l'idée que les gens s'investissent après avoir connu eux-mêmes un parcours dans la santé mentale mais pas exclusivement, cela produit des choses assez belles et durables. Ce n'est pas une compétence communale forte mais tellement peu au regard du curatif et je m'en félicite.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
<p>Rénovation Urbaine Balzac - Place de la Cité – Concours photo « Souvenirs de Balzac - Eté 2021 »</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>10 PREND ACTE du choix du jury du concours photo « Souvenir de Balzac – Eté 2021 » de désigner comme lauréat les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⌚ Dans la catégorie de + 18 ans - 1er prix : Laurianne GONIDEC - 2nd prix : Sérène JUPILLE ⌚ Dans la catégorie de – 18 ans - aucun cliché n'a été réceptionné. <p>APPROUVE, conformément au règlement du concours photo joint en annexe, le versement de bons d'achats de 300 € pour les lauréats du premier prix et de 150 € pour les lauréats du second prix, selon les deux catégories du concours.</p> <p>PRÉCISE que ces bons d'achats seront à faire valoir auprès des opérateurs culturels briochins suivants : Bonjour Minuit, Cinécrans et la FNAC.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

	DIT que les crédits nécessaires au concours (prix) sont inscrits au budget 2021 de la Ville.			
11	<p><u>Convention de financement et d'entretien de la Voie verte Hentig Glas</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement et d'entretien relative à la séquence dite urbaine de la Voie verte Hentig Glas.</p> <p>PREND ACTE du calendrier prévisionnel des travaux pour le reste de l'aménagement.</p>	<u>Corentin POILBOUT :</u>	<p>- Pour rappeler un engagement dont je sais que vous aurez à cœur de le tenir c'est de bien installer une plaque commémorative pour Louise-Anne Gautier puisque rappelons le le 1^{er} tronçon réalisé l'a été sous son initiative à elle et Marie-Claire DIOURON. Je suis ravi que vous poursuiviez ces tronçons et j'adhère à cette approche de créer une promenade dans la ville et qu'il puisse y avoir des espaces de découverte, de rencontre avec la nature, de rencontre avec le patrimoine historique et monumental de notre ville, dont le domaine de la tour de cesson et j'attends des engagements de votre part.</p>	<u>7 POUR</u>
12	<p><u>Aide à la production de logements locatifs sociaux - 2 dossiers de construction de logements par Terre et Baie Habitat - Ville Bougault et Lotissement Saint-Clément</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'octroi d'aides à la production de logements locatifs sociaux :</p> <p>- d'un montant total de 258 500 € (3 PLUS à 9 500 € et 23 PLAI à 10 000€) pour la construction de 26 logements rue Henri Poincaré ;</p> <p>- d'un montant de 63 500 € (1 PLUS à 7 500 € et 7 PLAI à 8 000€) pour la construction de 8 logements sur 3 lots du lotissement Domaine Saint-Clément.</p> <p>PRECISE que le versement de ces sommes pourront s'effectuer en deux fois : un premier versement de la moitié de la somme au moment du démarrage des travaux et le second au terme des travaux pour chaque projet.</p>	<p><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></p> <p><u>Corentin POILBOUT :</u></p> <p><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u> <i>(en réponse à Y. LE CAM)</i></p>	<p>- Je m'étonne que la ville de Saint-Brieuc soit sollicitée pour verser une subvention pour la création de logements alors que la compétence des logements sociaux est au niveau de l'agglomération.</p> <p>- S'agissant de construire des logements pour remplacer les tours de Balzac qui vont être détruites, là aussi la compétence politique de la ville c'est l'agglomération donc je ne comprends pas.</p> <p>- J'ai tendance à rejoindre Raphaël dans ses propos surtout lorsqu'on entend, Ronan KERDRAON, Président de l'agglomération, au cours de ses différentes interventions ces derniers mois, se plaindre de la sanction, qui me semblait pourtant justifiée, de Plérin de devoir payer pour non respect de construction de logements et qui voulait « communautariser » selon son expression, les logements sociaux de Saint-Brieuc pour que l'ensemble des communes remplissent leurs obligations. Va-t-il aussi « communautariser » les dépenses ?</p> <p>- La question n'est pas de ne pas subventionner le logements social, bien entendu, il faut le subventionner au maximum pour faire baisser le coût du loyer, mais la question que je posais c'est pourquoi la ville de Saint-Brieuc est amenée à abonder dans une compétence qui n'est pas celle de la ville qui est celle de l'agglomération ?</p>	<p><u>1 ABSTENTION</u> <i>R.LE MEHAUTE</i></p> <p><u>6 POUR</u></p>

<p>AUTORISE M. le Maire à signer avec le bailleur tous documents relatifs à ces opérations.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 204 – fonction 824- compte 204172.</p>	<p>Corentin POILBOUT : <i>(En réponse à M. le Maire)</i></p>	<p>- J'entends que c'est la convention mais au regard des déclarations du président de l'agglomération, il est permis de se dire, coopération intercommunale oui, solidarité de temps en temps aussi. Puisqu'il demande de la solidarité à la ville de Saint-Brieuc peut-être que la communauté d'agglomération pourrait aussi être solidaire avec la ville et aussi prendre en charge une partie des coûts.</p>	
<p>13</p> <p><u>Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine aux conditions énoncées ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.</p> <p>DIT que les crédits sont prévus au Budget.</p>	<p>Corentin POILBOUT :</p>	<p>- Je souscris pleinement à cela et en complément il me semble qu'avec l'AVAP, les briochins qui rénovent du patrimoine peuvent bénéficier aussi des exonérations d'impôts. En tout état de cause, ça révèle là aussi tout l'intérêt de mettre le paquet sur le patrimoine. Nous avons un patrimoine extraordinaire à Saint-Brieuc qui doit aussi concourir à ce que les briochins retrouvent leur fierté d'appartenance à leur territoire et là ils en sont les acteurs puisque c'est à eux de rénover leur patrimoine, encore faut-il les accompagner et révéler tous ces bâtiments.</p> <p>- Sur toutes ces questions patrimoniales, je sais que vous avez pour certains des appétences particulières et nous aussi dans les rangs de la minorité, nous sommes friands de ces sujets et je serai toujours là pour saluer quand ça va dans le bon sens.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
<p>14</p> <p><u>Cession d'un bien immobilier - 18 rue du Docteur Charcot</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>CONSTATE la désaffectation de l'ancien lavoir cadastré BT n°132(b), d'une contenance de 1a 68ca, sis 18 rue du Docteur Charcot à Saint-Brieuc, conformément à l'extrait cadastral numéroté ci-annexé.</p> <p>DÉCIDE le déclassement du bien susvisé.</p> <p>DÉCIDE la vente à l'association ARMOR VOLLEY BALL, dont le siège social est situé 55 boulevard Pasteur à Saint-Brieuc (22000) – numéro SIREN 341 122 521 – ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, du bien immobilier cadastré BT</p>	<p>Corentin POILBOUT :</p>	<p>- Il me semblait qu'il y avait de l'amiante sur ce site là.</p> <p>- Par ailleurs, est-ce que le comité de quartier a été consulté ? car de mémoire il me semblait qu'ils avaient eux aussi des projets sur ce site là.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>

<p>n°132(b), d'une contenance de 1a 68ca, sis 18 rue du Docteur Charcot à Saint-Brieuc, conformément à l'extrait cadastral numéroté ci-annexé, au prix de DIX MILLE EUROS (10 000,00 €) net vendeur.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous actes afférents.</p> <p>DIT que tous les frais inhérents à cette vente, notamment les frais de géomètre, les frais d'acte et de publicité foncière, seront pris en charge par l'acquéreur.</p> <p>DÉCIDE que si, à compter du 1er mars 2023, la vente ne pouvait intervenir du fait de l'acquéreur, la présente promesse de vente expirerait.</p>			
<p>15</p> <p><u>Cession d'une parcelle - 4 rue François Villon</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée CW n°555, d'une contenance de 1 a 09 ca, sise 4 rue François Villon à Saint-Brieuc, conformément à l'extrait cadastral numéroté.</p> <p>DÉCIDE le déclassement de la parcelle susvisée.</p> <p>DÉCIDE la vente à Madame Floriane PINZELLI et Monsieur Marcel MANCA, domiciliés 4 rue François Villon à Saint-Brieuc ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, de la parcelle sise 4 rue François Villon à Saint-rieuc, cadastrée CW n°555 d'une contenance de 1a 09ca, conformément à l'extrait cadastral numéroté ci-annexé, au prix de MILLE QUATRE CENT DIX-SEPT EUROS HORS TAXE (1 417,00 € HT) net vendeur.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous actes afférents.</p> <p>DIT que les frais d'acte et de publicité foncière seront</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

<p>pris en charge par l'acquéreur.</p> <p>DÉCIDE que si, à compter du 1er mars 2023, la vente ne pouvait intervenir du fait des acquéreurs, la présente promesse de vente expirerait.</p>			
<p>16</p> <p><u>Acquisition d'un bien immobilier - 20 rue de la Côte à Moussu</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'acquisition du bien immobilier cadastré CH n°7, d'une contenance de 6a 62ca, sis 20 rue de la Côte à Moussu à Saint-Brieuc, au prix de TROIS CENT EUROS HORS TAXE NET VENDEUR (300,00 € HT, net vendeur) auprès des services du domaine, nommés curateurs des successions vacantes, en les personnes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP) de Bretagne dont le siège est situé avenue Janvier à Rennes (35) – numéro SIREN 130 014 939 – ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, pour la succession déclarée vacante de Monsieur Florent CARDUNER ; et - du Directeur de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) dont le siège est situé 3 avenue du Chemin de Presles à Saint-Maurice (94) – numéro SIREN 160 022 059 – ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, pour la succession déclarée vacante de Monsieur Rodolph LE LAN. <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de vente et tous actes afférents.</p> <p>DIT que les frais d'acte et de publicité foncière seront supportés par la Ville.</p> <p>DIT que les dépenses nécessaires seront inscrites au budget de la Ville.</p> <p>DÉCIDE que si, à compter du 1er mars 2023, la vente</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

	ne pouvait intervenir du fait des vendeurs, la présente promesse de vente expirerait.			
17	<p><u>Dénomination d'espaces publics</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de dénommer les espaces suivants, conformément aux plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rond-point créé rue Marcel Proust « rond-point Joëlle Aubrée », en hommage à la première victime identifiée du Mediator, Madame Joëlle Aubrée, - le square rue Suffren « square Rosa Le Mée » en hommage à cette figure de Cesson, - la nouvelle voie verte reliant la gare au port du Légué « Le Heñtig Glas », signifiant le petit chemin vert en breton, - le giratoire créé entre les rues Abbé Garnier, Guébriant, du Pont Chapet, et de Trégueux « rond-point de la Croix Perron », en référence à la croix qui se situait à proximité de ce carrefour et qui a laissé son nom à ce secteur du quartier de Robien. 	<p><u>Richard ROUXEL :</u></p> <p><u>Corentin POILBOUT :</u></p> <p><u>Marina ANDRE :</u></p>	<p>-Merci pour cette présentation et merci d'associer la minorité à cette commission.</p> <p>- Ce qui me choque c'est le « Le » devant Heñtig Glas, je ne comprends toujours pas.</p> <p>- Je rejoins pleinement et totalement Didier LE BUHAN dans son propos. Pour la 1ère fois à Saint-Brieuc, les dénominations d'espaces publics ne sont pas celles du prince mais le fruit d'un travail collectif et dans le cadre d'une réunion qui était intéressante où chacun a pu proposer ses noms et très constructive. Je souhaite saluer le procédé.</p> <p>- Une toute petite remarque toutefois, je pense qu'il y a des passionnés de patrimoine briochin qui sont des historiens locaux qui pourraient avoir toute leur place également dans ce comité.</p> <p>- Je fais partie aussi de cette commission et cela me fait très plaisir que le résultat soit unanime. Cette féminisation m'a fait très plaisir.</p> <p>- Je formule un souhait : si la minorité pouvait être associée dans d'autres commissions avec le résultat aussi fructueux.</p>	<u>7 POUR</u>
18	<p><u>Coopération décentralisée Battir (Palestine) – Projet de démocratisation de l'accès au sport</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE le projet de démocratisation de l'accès au Sport émancipateur pour toutes et tous pour un montant de 212 740 € sur une durée de trois années (2021-2024), avec un reste à charge estimé de la Ville à hauteur de 30 000 € (soit 10 000 €/an), somme à laquelle il convient de rajouter 21 900 € de valorisation au titre de l'intervention des services de la Ville.</p>	<p><u>Richard ROUXEL :</u></p>	<p>- Comme disait M.ROLLANT, cela s'inscrit dans une longue histoire et c'est important de suivre au long cours des actions de coopération décentralisée.</p> <p>- J'aurais voulu savoir quelles étaient les autres actions de coopération décentralisée en cours.</p>	<u>7 POUR</u>

APPROUVE les termes de la convention de définition et de mise en oeuvre du projet d'accompagnement avec la FSGT dans le projet.

APPROUVE les termes de la convention de définition et de mise en oeuvre du projet d'accompagnement de la municipalité de Battir et le RCDP dans le projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

PREND ACTE du versement par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères à la Ville et à titre transitoire, de la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projet « Sport 2021 » au projet de démocratisation de l'accès au sport émancipateur pour toutes et tous d'un montant prévisionnel de 105 900 €.

APPROUVE le principe d'un reversement de la subvention ainsi reçue à la municipalité de Battir et à la FSGT, conformément à leurs interventions dans la mise en oeuvre de ce projet et aux conditions de reversement énoncées dans les conventions de partenariat :

- 78 440 € pour la FSGT
- 7 200 € pour la municipalité de Battir

DECIDE d'effectuer au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP), le versement de 14 400 € correspondant au versement d'une aide de 7 200 € à la municipalité de Battir, auquel il convient d'ajouter le reversement de la subvention du MEAE de 7 200 €, majorées des frais administratifs du RCDP de 360 € pour la mise en oeuvre du projet de démocratisation de l'accès au sport, conformément aux modalités de versement précisées dans la convention de partenariat.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

<p>18 bis</p>	<p><u>Collège Léonard de Vinci à Saint Briec - Classes à horaires aménagés théâtre - Avenant à la convention pour l'année scolaire 2021- 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de l'avenant à la convention, annexé, à conclure avec le Collège Léonard de Vinci de Saint Briec, le Département des Côtes d'Armor et la Ville de Trégueux.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.</p> <p>DIT que les heures d'enseignement sont intégrées au fonctionnement du Conservatoire et que le budget correspondant aux heures d'intervention des artistes rémunérées sur le 1^{er} échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique 2ème classe sera inscrit aux budgets primitifs.</p> <p>PRECISE que les titres de recettes pour les contributions des partenaires (Département et Ville de Trégueux) seront édités courant janvier 2022.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>
<p>18 ter A</p>	<p><u>Culture – Subventions de fonctionnement et exceptionnelles 2021 – 3ème tranche</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions figurant dans le tableau annexé, représentant un montant total de 25 800 €.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 800 €, seront prélevés sur le budget principal de la Ville.</p>	<p><u>Richard ROUXEL :</u></p>	<p>- Cette remarque vaut pour la suivante également car je suis toujours aussi désireux de disposer d'une synthèse, d'un état récapitulatif des subventions aux associations, de quelque chose de cumulatif et par structures financières. Je pense que c'est un devoir de transparence.</p> <p>- S'agissant de la culture, les efforts sont extrêmement importants et si je suis convaincu de l'importance de la culture, j'ai besoin de comprendre ces choix et de connaître les arbitrages qui sont faits au niveau de la culture.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>

18 ter B	<p><u>Subvention à la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor pour son action d'éducation aux médias</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € au bénéfice de la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor, pour son action d'éducation aux médias.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 500 €, seront prélevés sur le budget principal de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>
18 quater	<p><u>Culture – Subventions 2021 aux projets d'éducation artistique et culturelle – 2e tranche</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions figurant dans le tableau annexé, représentant un montant total de 8 936 €.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 936 €, seront prélevés sur le budget principal de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>
19	<p><u>Le P'tit tour de Saint-Brieuc 2021 - Convention de partenariat</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention de partenariat 2021 avec le partenaire ci-après annexée.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat en pièce jointe.</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, au service des sports, chap 011 fonction 415 compte 6288 .</p>			
20	<p><u>Équipe de France de Volley-ball - Préparation des JO 2024 - Convention de partenariat</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle 2021-2024, ci-annexée, entre la Ville, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Fédération Française de volley-ball.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires aux investissements matériels seront prélevés sur le budget de la Ville.</p>	<p>Richard ROUXEL :</p>	<p>- Je voulais vous féliciter pour le travail qui a été engagé pour cet accueil. C'est une occasion merveilleuse de faire rayonner la ville. Quand l'attelage Ville-Agglo se met en œuvre cela marche pas mal et quand c'est Agglo-Conseil départemental ça ne marche pas bien.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
21	<p><u>Écoles privées - Avenant n°1 à la convention de forfait communal et d'aide à la restauration</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé, prorogeant pour l'année scolaire 2021/2022 la convention de forfait communal et d'aide à la restauration au profit des écoles sous contrat d'association.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 fonction 213 compte 6574 du budget de la Ville.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

22	<p><u>Centre médico-scolaire – Répartition des charges de fonctionnement annuelles 2020 et des charges exceptionnelles 2021- Conventions avec les communes concernées de l'agglomération briochine.</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes des conventions ci-annexées, à conclure avec les communes de l'agglomération briochine (Ploufragan, Trégueux, Langueux, Plédran, Yffiniac) impliquées dans le financement du centre médico-scolaire, pour la refacturation des charges de fonctionnement annuelles et des charges d'investissement et de fonctionnement exceptionnelles liées au déménagement, au prorata du nombre d'habitants.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions ;</p> <p>DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 700,99 € à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie des Côtes d'Armor au titre de la participation aux dépenses de téléphonie et internet du centre médico-scolaire de l'agglomération briochine pour l'année 2020 et de janvier à février 2021 avec une refacturation de cette somme aux communes concernées, au prorata du nombre d'habitants ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 - fonction 254 – compte 6574 du budget de la Ville.</p> <p>DIT que les recettes perçues par les collectivités seront créditées sur le chapitre 74 – fonction 254 – compte 74741 pour les prestations d'installation et de maintenance Axiens et sur le chapitre 13 – fonction 254 – compte 13141 pour les équipements.</p>	<p>Richard ROUXEL :</p>	<p>- La source INSEE date de 2017 et si on avait la répartition par nombre d'habitants sur des éléments + récents, notre contribution serait moindre.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
----	--	--------------------------------	---	-----------------------------

23	<p><u>Portage à domicile - Fourniture de repas par la cuisine centrale au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale – Renouvellement de la convention</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ la convention pour la fourniture de repas au GCSMS Baie d'Armor Groupement Social, ci-annexée.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.</p>			<u>7 POUR</u>
24	<p><u>Schéma de référence du centre-ville de Saint-Brieuc élaboré par l'ADEUPa – Convention financière avec Saint- Brieuc Armor Agglomération</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE la participation financière de la Ville auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'élaboration du schéma de référence du centre-ville de Saint-Brieuc, par l'ADEUPa, d'un montant de 50 000 €, répartis en 25 000 € en 2021 et 25 000€ en 2022.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention encadrant cette participation.</p>	<p><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></p> <p><u>Richard ROUXEL :</u></p>	<p>- Vous avez des EPCI qui adhèrent et portent cette agence d'urbanisme et au moment de travailler il faut que les communes membres paient, je trouve ça un peu triste.</p> <p>- Cela fait encore des études supplémentaires sur le centre ville, ça va faire beaucoup. Quelle sera la plus value de cette contribution à laquelle on va donner 2 x 25 000€ sur les 2 ans qui viennent ?</p> <p>- Mme LE BOEDEC semblait indiquer une profonde transformation, je ne les vois pas, j'imagine que si on fait appel à l'ADEUPa c'est parce qu'elle est compétente, la somme ne me semble pas déraisonnable en soit mais c'est bien pour imaginer les mutations à venir.</p> <p>- Je ne suis pas hostile aux études mais j'ai tendance à imaginer qu'on puisse avoir des ressources en interne.</p> <p>- Je n'ai pas été convaincu par l'exposé mais je sais que l'exercice est compliqué et que vous avez voulu faire synthétique.</p> <p>- Je pense que ce document aura la même difficulté que d'autres à s'articuler à ce qui existe.</p> <p>- On parle de démocratie participative et je dis bien que le citoyen n'a pas la compétence et l'expertise sur tout mais dans ce cas là je pense qu'on peut parier en partie sur notre intelligence collective au sein de cette assemblée pour accompagner les mutations dans un</p>	<p><u>2 ABSTENTIONS</u> <i>R.ROUXEL</i> <i>R. LE MEHAUTE</i></p> <p><u>5 POUR</u></p>

			premier temps. - Par défaut de clarté, je vais m'abstenir.	
25	<p><u>Parc de Stationnement de Poulain Corbion - Octroi de places de stationnement - Convention de location de très longue durée</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention de location de très longue durée à conclure avec la société PATRIAL pour dix places maximum en foisonnement 7 jours sur 7 dans le parking de Poulain Corbion, d'une durée de 15 ans, au prix de 80 % du tarif annuel en vigueur, soit pour 2021, 448 € par place.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de location de très longue durée.</p>			<u>7 POUR</u>
26	<p><u>Stationnement du CIAS – Mise à disposition de stationnements gratuits sur voirie</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition gratuite de places de stationnement pour le CIAS.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de location de très longue durée. compte du CCAS.</p>			<u>7 POUR</u>
27	<p><u>Boulevard de Sévigné - Travaux de confortement du mur de soutènement</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE le confortement du mur de soutènement du</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>boulevard de Sévigné pour un montant total de 4 750 000 € H.T.</p> <p>VALIDE le plan de financement présenté.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre qui sera attribué en Commission d'Appel d'Offres.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.</p>			
28	<p><u>Route Départementale 700 (N° E700-48G) - classement - déclassement de la bretelle d'accès</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ACCEPTE le principe de classement et de déclassement de l'ancienne bretelle d'insertion sur la RD 700 n° E700-48-G conformément au dossier présenté par le Département des Côtes d'Armor ;</p> <p>SOLLICITE la Commission permanente du Conseil Départemental pour la prise en considération du classement-déclassement dans la voirie communale de :la bretelle d'accès E700-48G, située en agglomération, sur toute sa longueur, depuis le giratoire réalisé rue Marcel Proust jusqu'à son raccordement à la Route Départementale 700, représentant une longueur de 240 m ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce transfert.</p>			<u>7 POUR</u>
29	<p><u>Pompes Funèbres Intercommunales de la région de Saint-Brieuc - Rapport d'information 2021 du délégué - Exercice 2020</u></p> <p>Le conseil municipal</p>			<u>7 POUR</u>

<p>PREND ACTE du rapport annuel, au titre de l'année 2020, de la SEM PFI de la région de Saint-Brieuc, délégataire des services publics de pompes funèbres et du crématorium.</p>			
<p><u>Questions écrites au Maire</u></p>	<p>Commentaires</p>		
<p>1) Portée par Marina ANDRE</p> <p>Nous sommes interpellés sans cesse par des habitants inquiets par l'insécurité qui gagne : réactions des habitants de la cité Waron face à des incivilités, installation de secteurs de deal à tel point que le Télégramme titrait en avril dernier « un territoire gangréné par les trafics », pas-de-porte squattés par des personnes en rupture,... Si votre position a évolué en matière de vidéo-surveillance, nous ne croyons pas en l'efficacité de la vidéo sans enregistrement. Que comptez-vous faire ?</p>	<p><u>Richard ROUXEL :</u> <i>(en réponse à M. le Maire)</i></p> <p><u>Marina ANDRE :</u></p>	<p>- Le version dont vous disposez est un peu raccourcie, nous ne visons pas que la cité Waron.</p> <p>- J'ai vécu vendredi dernier une expérience inattendue car j'ai accompagné un groupe de 70 personnes venues de la France et de l'étranger, guidé par l'Office de Tourisme et on s'est retrouvés agressés sur la place Louis Guilloux par un propriétaire de chiens, on a assisté à un spectacle difficile à voir. Cela interpelle encore une fois sur les caméras de surveillance et sur beaucoup de sujets, ainsi que sur l'identité de notre ville : qu'est ce qu'on véhicule ? et est-ce que ça correspond à nos attentes pour avoir une ville attractive ? avec des touristes qui viennent admirer notre patrimoine.</p>	
<p>2) Portée par Raphaël LE MEHAUTE</p> <p>Le Monoprix a disparu du paysage en centre-ville et les claustras se sont effacés. Nous ne disposons d'aucune information sur ce que vous avez à l'esprit. C'est extrêmement préjudiciable à l'exercice de notre rôle de conseillers municipaux. Plus largement, le prolongement du dispositif « Cœur de ville » par L'État souffre d'un silence assourdissant.</p> <p>Quel est le programme retenu ? Quelles sont les opérations nouvelles ? Nous demandons un point d'étape et une réunion du conseil sur ce programme majeur.</p>			

<p>3) Portée par Richard ROUXEL</p> <p>Nous avons suivi avec intérêt les vicissitudes du projet de piétonisation de la place de la Résistance. Une expérimentation qui a tourné court. Nous ne disposons pas d'une synthèse des nombreux ateliers qui se seraient déroulés. Notre inquiétude est forte pour les rues adjacentes, dont la rue Charbonnerie. Nous avons le sentiment que quelques soient les conclusions, votre décision est déjà prise. C'est sur cette approche de la concertation que nous souhaiterions entendre votre expression.</p>	<p><u>Richard ROUXEL :</u></p>	<p>- Enfin si vous en êtes à retenir la couleur des hortensias, puisque c'est ça que vous nous dites, que le projet est déjà ficelé pour une piétonisation assumée et c'est votre choix. Mais je ne partage pas le fait qu'elle soit aussi importante. On a le droit à des crispations, c'est ce que j'entends. J'entends que le choix est fait.</p>	
<p>4) Portée par Richard ROUXEL</p> <p>Nous attirons votre vigilance sur les problèmes d'insécurité routière liés au sens de la circulation et au calibrage des voies et des trottoirs de la rue Poincaré et celles attenantes. La prise en compte du problème nécessite au plus vite un déplacement sur les lieux pour trouver un juste équilibre entre un souci de piétonisation et la réalité des usages des brioichins pour que les accidents évités de peu ne virent pas un jour au drame.</p>			